



FICHE DE NUMEROTATION N° 593609-205936

Autorite Contractante:

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

MARCHE N° 3249/M-2025

DIRECTION REG. DES MARCHES PUBLICS MOPTI

**MODE DE PASSATION: DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A
COMPETITION RESTREINTE**

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

OBJET: ACHAT DE FILMS RADIOLOGIQUE ET ECHOGRAPHIQUE

TITULAIRE(S):

SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION SARLU S.M.D SARL NIF: 025029529R

MONTANT DU MARCHE: 11 000 000 F CFA HT

DELAI D'EXECUTION: 30 jours

FINANCEMENT: BN

Section : 636

Chapitre

50120030016001051015

Nature

641161

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-08-16 16:22:34.0

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DES AFFAIRES SOCIALES**

.....

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

.....

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

CONTRAT No _____

Suivant Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 Avril 2020 portant modification de l'arrêté N° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____

OBJET : Achat de films Radiologique et Echographique pour le compte de l'hôpital Sominé Dolo de Mopti

TITULAIRE : SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION

Equipements et consommables médicaux- Commerce Général-Import-Export-Prestation de service, Sirakoro Meguetanan près de la cité BMS-SA tel : 78-42-78-42, RC : MAKATI2019B609 NIF : 025029529R- BDM SA N° COMPTE ; ML016 01203 020401355354-57

MONTANT DU MARCHÉ :ONZE MILLIONS (11 000 000) francs CFA Hors Taxes.

DÉLAI DE LIVRAISON : Trente (30) jours

FINANCEMENT :BUBGET NATIONAL

EXERCICE : 2025

SECTION 636/636

Nature : 64-1-1-61

CHAPITRE : 50-1-2003-0016-001-051015

PRM : Le Directeur Général de l'Hôpital Sominé Dolo de Mopti

ENREGISTRE au Service des Impôts

Aux termes de la **demande de Renseignements et de prix à Compétition Restreinte N°07/HSDM/2025** du 14/04/2025 entre *L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI* représenté par son *Directeur Général Dr Oumar Guindo* ci-après désignée comme « L'Autorité Contractante » d'une part et *SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION, Equipements et consommables médicaux- Commerce Général-Import-Export-Prestation de service, Sirakoro Meguetanan près de la cité BMS-SA tel : 78-42-78-42, RC : MAKATI2019B609 NIF : 025029529R- BDM SA N° COMPTE : ML016 01203 020401355354-57*, ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées c'est-à-dire, les **films Radiologique et Echographique pour le compte de l'hôpital Sominé Dolo de Mopti** et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures pour un montant égal à **ONZE MILLIONS (11 000 000) francs CFA** hors taxes ci-après désigné comme « Le montant du contrat »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1: DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) Le devis estimatif ;
- (b) Lettre de Soumission ;
- (c) Le Bordereau des prix unitaires ;
- (d) Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants).
- (e) Les spécifications techniques

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de : **ONZE MILLIONS (11 000 000) francs CFA** Hors Taxes. Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison du présent contrat est de *Trente (30) jours* à compter de sa date de notification au fournisseur.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera après livraison totale des matières sur prestation de la facture et du procès-verbal de réception.

Les règlements au profit du fournisseur au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte *N°ML016 01203 020401355354-57* ouvert au nom de SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION à la Banque de Développement du Mali à Bamako Mali, après livraison et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante ».

ARTICLE 6 :NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 :GARANTIE DE BONNE EXECUTION *[Non applicable]*

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent (5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de *[Insérer le montant en FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]*.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 :RECEPTION

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnées par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Mali.

Les contrats de fournitures courantes donnent lieu à une réception unique constatée après la livraison des biens.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à (un cinquième (1/5^{ème}) du montant du marché. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser quatre vingt dix (90) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 :RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 :LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13: SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent contrat, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes et au code des marchés publics (ou aux clauses des Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics des fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent contrat ont fait signer le présent document relatif à l'**Achat de films Radiologique et Echographique pour le compte de l'hôpital Sominé Dolo de Mopti**, conclu entre l'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI et *SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION, Equipements et consommables médicaux- Commerce Général-Import-Export-Prestation de service, Sirakoro Meguetanan près de la cité BMS-SA tel : 78-42-78-42 , RC :MAKATI2019B609 NIF : 025029529R- BDM SA N° COMPTE ;ML016 01203 020401355354-57*, passé après la **demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte N°07/HSDM-2025**, pour un montant de **:ONZE MILLIONS francs CFA (11 000 000F CFA) hors taxes** en application des dispositions du Décret N°94-350/P-RM du 15 Novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, produits à usage odontostomatologique, produits et matériels de diagnostic et de soins, Financé par le budget d'Etat à hauteur de 100% pour un délai de livraison de 30 jours conformément aux lois en vigueur au Mali.

Lu et accepté par LE FOURNISSEUR <i>ICHAKA TRAORE</i> <i>GERANT</i> KATI, le _____	Conclu par L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI <i>Dr Bréhima TRAORE</i> <i>DIRECTEUR GENERAL ADJOINT</i> Mopti, le _____
Le Délégué du Contrôleur Financier Ville, le _____	Approuvé par L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI <i>Dr OUMAR GUINDO</i> <i>DIRECTEUR GENERAL</i> Mopti, le _____

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants s'applique au présent contrat.

**MINISTERE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

.....

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

REPUBLIQUE DU MALI

.....

Un Peuple - Un But - Une Foi

**RAPPORT D’EVALUATION DES PROPOSITIONS DE PRIX EN REPONSE A
LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX A COMPETITION
RESTREINTE N°07 DU 14/04/2025 RELATIVE A L’ACHAT DE FILMS
RADIOLOGIQUES ET ECHOGRAPHIQUES POUR LE COMPTE DE
L’HOPITAL, SOMINE DOLO DE MOPTI.**

FINANCEMENT : *BUDGET NATIONAL*

Exercice : 2025,

Programme : 2.057

Section : 636/636

Chapitre : 50-1-2003-0016-001-051015,

Nature : 64-1-1-61

Objet: Evaluation des offres en réponse à la demande de Renseignement et de Prix à compétition restreinte N°07/HSDM -2025du 14/04/2025relative à la Fourniture films radiologique etéchographiques pour le compte de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti.

Référence du Marché : Demande de Renseignement et de Prix à compétition restreinte N°07/HSDM - 2025du 14/04/2025 relative à l'Achat de films Radiologique et Echographiquepour le compte de l'hôpital Sominé Dolo de Mopti.

Date et le numéro de la lettre d'invitation : N°07, du 14/04/2025

Date et lieu de dépôt des offres : le 09/06/2025au secrétariat de Hôpital Sominé DOLO de Moptià 9heures 00 mn

Date et lieu d'ouverture des offres : le 09/06/2025 à 15heures 00 mn dans la salle de conférence de la direction de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti.

Nombre de plis reçus : 5

1. Fournisseurs pli1M.G.E.G -MALI ;
2. Fournisseurs pli 2 SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION;
3. Fournisseurs pli 3 EXPRESS MEDICAL SERVICES SARL ;
4. Fournisseur pli 4FODE COMMERCE ;
5. Fournisseur pli 5 Technique Médicale Service sarl..

Membres de la commission d'analyse et d'évaluation :

- Pr Bréhima Traoré, (Président) ;
- M. Sidi Modibo TRAORE (Rapporteur) ;
- Dr Souleymane KONARE (Membre).
- Baïdy DIA représentant des Marchés publics, (observateur)

Déroulement : L'ouverture des plis a eu lieu le 09/06/2025 à 15heures 00 mn dans la salle de de conférence de la direction de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti. Cette ouverture a donné les résultats ci-après :

1. M.G.E.G -MALI ; Pli 1 : **15 740 000F CFA HT ;**
2. SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION Pli2 : **11 000 000 F CFA HT ;**
3. EXPRESS MEDICAL SERVICES SARL Pli 3 : **12 205 000F CFA HT ;**
4. FODE COMMERCE Pli 4 : **12 285 000 F CFA HT ;**

5. Technique Médicale Service sarl Pli5 : **18 690 000F CFA HT ;**

VERIFICATION DES OFFRES

**TABLEAU N°1 : VERIFICATION DE LA FOURNITURE ET DE LA CONFORMITE DES
PIECES DEMANDEES**

N° Ordre	Désignation des pièces	Soumissionnaires				
		Pli n°1	Pli n°2	Pli n°3	Pli n°4	Pli n°5
1	Soumission et engagement (datée et signée)	FC	FC	FC	FC	FC
2	Registre du commerce,	NF	FC	NF	NF	NF
3	Certificat de non faillite datant de moins de 3 mois	NF	FC	NF	NF	NF
4	Carte d'Identification fiscale (NIF)	NF	FC	NF	NF	NF
5	Quitus fiscal en cours de validité,	NF	FC	NF	NF	NF
6	Attestation de reversement de la TVA	NF	FC	NF	NF	NF
7	Description technique des fournitures.	FC	FC	FC	FC	FC
8	Marchés similaires,	NF	FC	FC	FC	FC
9	Bilan	NF	FC	NF	NF	NF

FC : Fourni conforme

FNC : Fourni Non Conforme

NF : Non Fourni

CORRECTION DES ERREURS EVENTUELLES :

Après vérification des offres, aucune erreur ou omission n'a été constatée.

Tableau N°2 : récapitulatif et de comparaison des offres

HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte N°07HSD-M-2025du 14/04/2025

Date de remise des prix 09/06/2025

Date d'ouverture des plis le 09/06/2025 Lieu d'ouverture : Salle de CA HSD-M

N°	Noms soumissionnaire	Montant lu publiquement	Erreur	Montant corrigé HT	Observations
1	MGEG-MALI	15 740 000	0	15 740 000	Non retenu
2	SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION	11 000 000	0	11 000 000	Retenu
3	EXPRESS MEDICAL SERVICES SARL	12 205 000	0	12 205 000	Non retenu
4	FODE COMMERCE	12 285 000	0	12 285 000	Non retenu
5	TECHNIQUE MEDICALE SERVICE SARL	18 690 000	0	18 690 000	Non retenu

Observations:

- **Offres jugés conformes :**

Pli 2 : SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION :

- **Offres jugées non conformes :**

Pli 1 : MGEG-MALI

- registre de commerce, certificat de non faillite, carte d'identification fiscale, quitus, attestation TVA, marchés similaires et bilan non fournis

Pli 3 : EXPRESS MEDICAL SERVICES SARL

- registre de commerce, certificat de non faillite, carte d'identification fiscale, quitus, attestation TVA et bilan non fournis

Pli 4 : FODE COMMERCE

- registre de commerce, certificat de non faillite, carte d'identification fiscale, quitus, attestation TVA et bilan non fournis

Pli 5 : TECHNIQUE MEDICALE SERVICE SARL

- registre de commerce, certificat de non faillite, carte d'identification fiscale, quitus, attestation TVA et bilan non fournis

Conclusion : A l'issue de l'évaluation et du classement des offres consécutives à la demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte N°07HSD-M-2025 du 14/04/2025 , relative à la fourniture de Films Radiologiqueet Echographique pour le compte de l'Hôpital Sominé DOLO de Mopti, .la commission propose le soumissionnaire **Sahel Médical Distribution** comme attributaire provisoire du contrat, pour un montant**de ONZE MILLIONS DE FRANCS HORS TAXES (11 000 000 F CFA)**pour un délai *de livraison detrente (30)* jours à compter de la date de notification du contrat.

Mopti, le 10/06/2025

Membres de la Commission :

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
-------------------	------------------------	-------------------------

- Dr Bréhima TRAORE Directeur Général Adjoint ;
- M. Sidi Modibo TRAORE Comptable Matières ;
- Dr Souleymane KONARE Chef de service de la Pharmacie ;

**MINISTERE DE SANTE ET
MALI
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

REPUBLIQUE DU

HÔPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

**_*_*_*_

-0-0-0-0-0-

Un Peuple - Un But - Une Foi

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE
PRIX A COMPETITION RESTREINTE
(DRPCR)**

Émis le : 14/04/2025

Pour :

**Achat de films Radiologique et Echographique pour le compte de l'hôpital
Sominé Dolo de Mopti.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX A COMPETITION RESTREINTE
N°07/HSDM -2025**

Reference SIGMAP : 1335/F-2025

Autorité contractante : HÔPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI.

Budget National, Exercice 2025

Section : 636/636 Nature : 64-1-1-61

Chapitres: 50-1-2003-0016-001-051015

avril 2025

Préface

Ce Dossier type de Demande de Renseignements et de Prix a été préparé par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) pour la passation de marchés de fournitures ou de services par Demande de Renseignements et de Prix (DRP), qu'elle soit à compétition ouverte ou restreinte

Le présent dossier comprend les pièces suivantes :

- l'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation
- les Instructions aux Candidats
- la Lettre de soumission de l'offre
- le Modèle de garantie de soumission,
- le Cadre de devis estimatif
- le Cadre du bordereau des prix unitaires
- la Description technique des fournitures
- le Formulaire de renseignement du candidat ;
- le Modèle de garantie de soumission ;
- le Modèle d'autorisation du Fabricant ;
- le Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé ;
- le Modèle de garantie de bonne exécution
- le Modèle d'attestation bancaire de disponibilité de crédits ;
- le Modèle de formulaire de contrat ;
- le Modèle de rapport d'évaluation des offres

L'Autorité contractante doit prendre soin de compléter l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation et d'indiquer les prescriptions techniques et les quantités dans le Cadre de devis estimatif.

Le Candidat doit prendre soin de compléter la lettre de soumission de l'offre, la garantie de soumission (le cas échéant), le devis estimatif, le bordereau des prix unitaires et d'indiquer les

spécifications techniques. En outre, son offre doit comprendre les documents attestant qu'il est admis à concourir, possède les qualifications requises pour exécuter le marché si son offre est retenue et tout autre document stipulé dans la Demande de Renseignements et de Prix (DRP).

Table des Matières

Section I - Avis d'Appel à Concurrence ou Lettre de Demande de Renseignement et de Prix.....	
Lettre d'invitation.....	
Section II - Instructions aux Candidats.....	9
Section III – Modèles d'annexes	14
1. Lettre de soumission.....	14
2. Cadre du Devis estimatif.....	
3. Cadre du Bordereau des prix unitaires	
4. Description technique des Fournitures ou de services courants.....	18
5. Formulaire de renseignements sur le Candidat	19
6. Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire)	20
7. Modèle d'autorisation du Fabricant	22
8. Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé	23
9. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par un organisme financier)	24
10. Modèle d'Attestation bancaire de disponibilité de crédits	26
11. Formulaire de Contrat	27
12. Modèle de rapport d'évaluation des offres.....	28

Section I - Avis d'Appel à Concurrence ou Lettre de Demande de Renseignement et de Prix

MINISTERE DE SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

REPUBLIQUE DU MALI

HÔPITAL SOMINE DOMO MOPTI

-0-0-0-0-0-

Un Peuple - Un But - Une Foi

Avis d'Appel à la concurrence

Hôpital Sominé DOLO de Mopti

Avis N° 07

1. L'Hôpital Sominé DOLO de Mopti dispose de fonds sur le budget de l'État, afin de financer l'achat de films Radiologique et Echographique pour le compte de l'hôpital Sominé Dolo de Mopti, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *DRPR N°1335F/2025*.
2. L'Hôpital Sominé DOLO de Mopti sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivants : L'achat de films Radiologique et Echographique pour le compte de l'hôpital Sominé Dolo de Mopti.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles (sans objet)
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du service de la comptabilité de l'Hôpital Sominé Dolo De Mopti, Tel. (223) 21 42 16 67 et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après de l'Agent Comptable de l'Hôpital Sominé Dolo De Mopti, Tel. (223) 21 42 16 67 de 08 heures à 16 heures.
5. Les exigences en matière de qualifications sont : -expérience similaire de la période 2021 ; 2022 ; 2023 attestées par les attestations de bonne exécution, ou les procès-verbaux de réception, les copies des pages de garde et signature des marches émanant d'institutions publique ou para publique permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marcher dans les règles de l'art.
6. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :

La copie certifiée conforme de l'inscription au registre de commerce ;

La copie certifiée conforme du quitus fiscal en cours de validité ;

La copie certifiée conforme de l'attestation de la TVA en cours de validité ;

La copie du certificat de non faillite

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer gratuitement ou à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de *[Insérer le montant en FCFA]* à l'adresse mentionnée ci-après *[spécifier l'adresse]* (Sans Objet).

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Secrétariat de l'Hôpital Sominé Dolo De Mopti, Tel. (223) 21 42 16 67 au plus tard le *[Insérer la date et l'heure]*. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de *[Insérer le montant en FCFA conformément à l'article 69 du CMP]* (Sans Objet)

10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de *90 jours* à compter de la date limite du dépôt des offres.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le à.... *[heure]* à l'adresse suivante : Salle de CA de l'Hôpital Sominé Dolo De Mopti, Tel. (223) 21 42 16 67.

¹ Le prix demandé doit être **un juste prix** c'est-à-dire destiné à rembourser l'Autorité contractante du coût d'impression du Dossier d'Appel à Concurrence. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence.

MINISTERE DE SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

HÔPITAL SOMINE DOMO MOPTI

._*_._*_*_._

REPUBLIQUE DU MALI

-0-0-0-0-0-

Un Peuple - Un But - Une Foi

Lettre d'invitation

Objet : Achat de films Radiologique et Echographique pour le compte de l'hôpital Sominé Dolo de Mopti

Réf. : N°07/HSDM

Mesdames/Messieurs,

1. L'hôpital Sominé Dolo de Mopti sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour l'achat de films Radiologique et Echographique . Ces films sont à livrer à *l'Hôpital Sominé Dolo de Mopti* dans un délai de 30 jours.
2. La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et ses textes d'application.
3. La Demande de Renseignement et de Prix est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après : SAHEL MEDICAL DISTRIBUTION
TECHNIQUE MEDICALE SERVICE SARL ; FODE COMMERCE, MGEG MALI ; EXPRESS
MEDICAL SERVICES
4. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) Capacité financière

Le fournisseur doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences

Ci-après :

Copie du bilan des années 2021, 2022, 2023, dont le montant du chiffre d'affaire moyen des années 2021 ;2022 ; 2023 doit être au moins égal au montant de l'offre du candidat

Une attestation bancaire de disponibilité de fond ou d'engagement à financer le marché, d'un montant égal ou moins au montant de l'offre du candidat.

b) **Capacité technique et expérience :**

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

-Au moins deux (02) expérience similaire de la période ;2022 ; 2023 attestées par les attestations de bonne exécution, ou les procès –verbaux de réception, les copies des pages de garde et signature des marches émanant d'institutions publique ou para publique permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marcher dans les règles de l'art.

5. Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :
 - *La copie certifiée conforme de l'inscription au registre de commerce ;*
 - *La copie certifiée conforme du quitus fiscal en cours de validité ;*
 - *La copie certifiée conforme de l'attestation de la TVA en cours de validité ;*
 - *La copie du certificat de non faillite.*
6. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : Secrétariat de l'Hôpital Sominé Dolo De Mopti, Tel. (223) 21 42 16 67, au plus tard le à 00heures 0mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
7. Les offres doivent être valides pendant une période de de trente jours (30 jours) suivant la date limite de dépôt des offres
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à assister à l'ouverture des plis le à heures 00mn à l'adresse suivante : salle de conférence de la direction de l'Hôpital Sominé Dolo De Mopti, Tel. : (223) 21 42 16

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Mopti, le 16/04/2025

Le Directeur Général

Dr Oumar GUINDO

Section II - Instructions aux Candidats

L'objet de la Section I est de donner aux soumissionnaires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leur offre en réponse à la publication d'une Demande de Renseignements et de Prix (DRP) conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- | | |
|--|---|
| 1. Dispositions générales | 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire. |
| 2. Éclaircissements apportés au Dossier d'appel concurrence | 2.1 Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l'Autorité contractante, par écrit, à l'adresse de l'Autorité contractante indiquée dans la DRP. L'Autorité contractante répondra par écrit, au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres, à toute demande d'éclaircissements reçue au plus tard six (6) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l'origine) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d'appel à la concurrence au plus tard quatre (4) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des offres. |

B. Contenu du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix

- | | |
|------------------------------|--|
| 3. Contenu du Dossier | 3.1 Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. |
|------------------------------|--|

Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :

- (a) l'Avis d'Appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ;
- (b) les Instructions aux Candidats ;
- (c) le Modèle de lettre de soumission de l'offre ;
- (d) le Modèle de garantie de soumission ;
- (e) le Modèle d'autorisation du Fabricant ;
- (f) le Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé ;
- (g) le Cadre de devis estimatif ;
- (h) le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- (i) la Description technique des fournitures ;
- (j) le Modèle de garantie de bonne exécution ;
- (k) le Modèle de formulaire de contrat ;

(l) le Modèle de rapport d'évaluation des offres.

3.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de DRP.

C. Préparation de l'offre en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix

- | | |
|---|--|
| 4. Langue de l'offre | 4.1 L'offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l'Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction dans la langue française, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, ladite traduction fera foi. |
| 5. Documents constitutifs de l'offre | <p>5.1 L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :</p> <ul style="list-style-type: none">(a) la lettre de soumission remplie, datée et signée ;(b) la garantie de soumission dûment établie, le cas échéant ;(c) le Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;(d) le devis estimatif dûment rempli, daté et signé ;(e) la spécification technique des fournitures dûment élaboré, datée et signée ;(f) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat est admis à concourir ;(g) les documents attestant, conformément aux dispositions de la DRP que le Candidat possède les qualifications requises pour exécuter le Contrat si son offre est retenue ; et(h) tout autre document stipulé dans la DRP. |
| 6. Mention du prix | <p>6.1 Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le prix total de l'offre, toutes taxes comprises. Il y indiquera également tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais. Le prix total sur la lettre de soumission doit correspondre au total TTC du devis estimatif.</p> <p>6.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau des prix unitaires, le tableau des spécifications techniques en indiquant les caractéristiques de chaque article et les délais de livraison qu'il propose.</p> |

-
- | | |
|--|--|
| 7. Monnaies de l'offre | 7.1 Les prix seront libellés en FCFA. |
| 8. Délai de validité des offres | 8.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation. |
| 9. Garantie de soumission | 9.1 Dans le cadre des Demandes de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte, le Candidat fournira une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre, comme spécifié dans l'avis d'appel à la concurrence. Cette garantie devra être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant dans le présent dossier. |

D. Dépôt des offres

- | | |
|---|---|
| 10. Cachetage et marquage des offres | 10.1 Les Soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée : <ul style="list-style-type: none">(a) adressée à l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'avis d'appel à concurrence et ;(b) portera le nom du marché, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation. |
| 11. Date et heure limite de dépôt des offres | 11.1 Les offres proposées en réponse à une Demande de Renseignements et de Prix doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation. |

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- | | |
|---|--|
| 12. Ouverture des plis par l'Autorité contractante | 12.1 L'Autorité contractante ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans la lettre d'invitation.

12.2 L'Autorité contractante préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis qui sera remis à tous les soumissionnaires. |
| 13. Evaluation et Comparaison | 13.1 L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant à : |

des offres

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des spécifications techniques et, le cas échéant, de la garantie de soumission ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant, les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif et de comparaison des offres évaluées.

F. Attribution du marché

- | | |
|--|--|
| 14. Attribution du marché | 14.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant soumis l'offre conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix, évaluée la moins disant. |
| 15. Information des candidats | 15.1 Après l'avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d'attribution, l'Autorité contractante avise immédiatement les autres Soumissionnaires du rejet de leurs offres, et leur restitue les garanties de soumission. L'autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les motifs du rejet de son offre, le montant du marché attribué, le nom de l'attributaire, ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite. |
| 16. Notification du contrat | 16.1 Les contrats, après accomplissement des formalités d'approbation doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution. La notification consiste en un envoi du contrat signé au titulaire. Le marché entre en vigueur dès sa notification ou à une date ultérieure si le marché le prévoit. |
| 17. Garantie de bonne exécution | 17.1 Le cas échéant, la garantie de bonne exécution est constituée dès la notification du marché, et en tout état de cause préalablement à tout mandatement effectué au titre du marché. Le titulaire du marché fournira la garantie de bonne exécution, conformément à la réglementation en vigueur, en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant en annexe. |

- 18. Recours**
- 18.1 Tout candidat ou soumissionnaire s'estimant injustement évincé des procédures de passation des marchés peut exercer un droit de recours dans les conditions fixées au CMP.

Section III – Modèles d’annexes

1. Lettre de soumission

Date : _____

Demande de Renseignements et de Prix à compétition restreinte No : _____

A : L'HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI

Messieurs et/ou Mesdames,

Je soussigné(e)(nom et titre du titulaire du contrat),
Agissant au nom et pour le compte de (Nom du Bureau/Firme)
Inscrit au Registre du Commerce sous le n°
Numéro d'identification fiscale (NIF) :
Faisant élection de domicile à :

Attestons, après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de livrer [indiquer la description des fournitures et services] conformément à la Demande de Renseignements et de Prix pour la somme de [indiquer le prix total de l'offre en chiffres et en lettres] ou autres montants énumérés au Cadre du Devis Estimatif ci-joint et qui fait partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Cadre du Devis Estimatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de [préciser le nombre (par exemple 30 jours)] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation ; l'offre nous engagera et sera acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 22 du Code des marchés publics.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins- disant en fonction des critères exprimés en termes monétaires, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par la notification d'attribution du marché constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Fait à le202....

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de : _____

MINISTERE DE SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

REPUBLIQUE DU MALI

HÔPITAL SOMINE DOMO MOPTI

-0-0-0-0-0-
Un Peuple - Un But - Une Foi

Demande de Renseignements et de Prix No 07 du 14/04/2025

Date de remise des offres : _

2. Cadre du Devis estimatif
(à remplir par le soumissionnaire)

No	Description détaillée de l'article	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total	Livraison	
					délai	lieu
1.	FILM Numérique AGFA 14X 17 BOITE DE 100 FILMS	25			30 JOURS	HOPITAL SOMINE DOLO DE MOPTI
2.	FILM Numérique AGFA 10X12 BOITE DE 100 FILMS	50				
3.	FILM ECHOGRAPHIQUE 110mmx20m	20				
4.	GEL ECHOGRAPHIQUE 5 LITRES	06				
5.						

MINISTERE DE SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

REPUBLIQUE DU MALI

HÔPITAL SOMINE DOMO MOPTI

-0-0-0-0-0-
Un Peuple - Un But - Une Foi

Demande de Renseignements et de Prix No 07 du 14/04/2025

Date de remise des offres : _

3. Cadre du Bordereau des prix unitaires
(à remplir par le soumissionnaire)

No	Désignation	Prix unitaires en Chiffres	Prix unitaires en Lettres
1.	FILM Numérique AGFA 14X 17 BOITE DE 100 FILMS		
2.	FILM Numérique AGFA 10X12 BOITE DE 100 FILMS		
3.	FILM ECHOGRAPHIQUE 110mmx20m		
4.	GEL ECHOGRAPHIQUE 5 LITRES		
5.	PAPIER ECG		

MINISTERE DE SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

REPUBLIQUE DU MALI

HÔPITAL SOMINE DOMO MOPTI

-0-0-0-0-0-
Un Peuple - Un But - Une Foi

DRP N°07/HSD-M- du 14/04/2025

Date de remise des prix __/__/__

4. Description technique des Fournitures ou de services courants ()

(

Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR) n°07/HSD-M-2025,

No	Désignation	Description détaillée de l'article	Quantité	Livraison	
				délai	lieu
6.	FILM Numérique AGFA 14X 17 BOITE DE 100 FILMS	FILM Numérique AGFA 14X 17 BOITE DE 100 FILMS	25	30 jours	HOPITAL SOMINE DOLO DE Mopti
7.	FILM Numérique AGFA 10X12 BOITE DE 100 FILMS	FILM Numérique AGFA 10X12 BOITE DE 100 FILMS	50		
8.	FILM ECHOGRAPHIQUE 110mmx20m	FILM ECHOGRAPHIQUE 110mmx20m	20		
9.	GEL ECHOGRAPHIQUE 5 LITRES	GEL ECHOGRAPHIQUE 5 LITRES	06		
10.	PAPIER ECG	PAPIER ECG			

5. Formulaire de renseignements sur le Candidat

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Avis No. : *[Insérer les références de l'Avis d'Appel à concurrence]*

1. Nom du Soumissionnaire :
2. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré au registre du commerce : MALI
3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire au registre du commerce :
4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement :
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom Adresse : Téléphone/Fax : Adresse électronique : <i>[Insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <i>[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme nommée

6. Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire (Non Applicable))

[La banque remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

[]

Bénéficiaire : [Insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [Insérer date]

Garantie de soumission no. : *[Insérer N° de garantie]*

Nous avons été informés que *[Identifier le candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres n°. *[Insérer n° de l'avis d'appel d'offres]* pour la livraison de fournitures et/ou la prestation de services *[Insérer la description appropriée selon les cas]* et vous a soumis son offre en date du *[Insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d'Appel d'offres, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Soumissionnaire, nous *[Insérer nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de *[Insérer la somme en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible]*. _____ *[Insérer la somme en lettres]*.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre, à savoir :

- a) S'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs ; ou
- b) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre ; ou
- c) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il :
 - 1. ne signe pas le Marché ; ou
 - 2. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou
- d) s'il a fait l'objet d'une sanction du Comité de règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) ou d'une juridiction compétente, conduisant à la saisine des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 127 et 128 du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public.

La présente garantie expire :

(a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou

(b) si le Marché n'est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) trente (30) jours après l'expiration du délai de validité de l'Offre ainsi que spécifié aux DPAO et dans la lettre de soumission du candidat. Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date.

En tout état de cause, la présente garantie de soumission doit être établie conformément à l'Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie (encore appelée garantie à première demande) et à ses mentions obligatoires.

Signature de la banque

7. Modèle d'autorisation du Fabricant (Non Applicable)

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation]

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

DRP No. : *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]*

A : *[Insérer nom complet de l'Autorité contractante]*

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de *[Indiquer les fournitures produites]* ayant nos usines *[indiquer adresse complète de l'usine]*

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour la Demande de Renseignement et de Prix N° *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]* pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause de garantie prévue au Cahier des Clauses administratives générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus dans le cadre de cette Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte.

Nom *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[Insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[Insérer le nom complet du Fabricant]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

8. Modèle d'autorisation du Distributeur Agréé (Non Applicable)

[Le Soumissionnaire exige du Distributeur Agréé qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Distributeur Agréé et doit être signée par une personne dûment habilitée à signer des documents qui engagent le Distributeur Agréé. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre, si exigé dans l'Avis d'appel à la concurrence ou la Lettre d'invitation]

Date *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

DRP No. : *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]*

A : *[Insérer nom complet de l'Autorité contractante]*

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Distributeur Agréé] sommes distributeur agréé de [Indiquer les fournitures produites], suivant l'agrément [Indiquer les références de l'agrément], ayant nos sites [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour la Demande de Renseignement et de Prix N° *[Insérer les références de la Demande de Renseignement et de Prix]* pour ces fournitures.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la Clause de garantie prévue au Cahier des Clauses administratives générales pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus dans le cadre de cette Demande de Renseignement et de Prix.

Nom *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[Insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de *[Insérer le nom complet du Distributeur Agréé]*

En date du _____ jour de _____ *[Insérer la date de signature]*

9. Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par un organisme financier (Non Applicable))

[Sur demande du Titulaire, l'organisme financier (garant) remplit cette garantie de bonne exécution type conformément aux indications en italique]

Date : _____
DRP n° : _____

_____ [Insérer nom et adresse de l'organisme financier d'émission]

Bénéficiaire : _____ [Insérer les nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Garantie de bonne exécution no. : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché no. _____ [Insérer le n°] en date du _____ [Insérer la date] pour l'exécution de _____ [Insérer la description des fournitures et/ou services connexes] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous _____ [Insérer le nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ [Insérer la date] _____ [Insérer le mois] 2 _____ [Insérer l'année],² et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

La présente garantie est établie en conformité avec l'Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° du Ministère chargé des Finances.

[Insérer le nom et la fonction de la personne habilitée à signer la garantie au nom de la banque]

² La date est établie conformément à l'article 17.4 des Cahier des Clauses administratives générales (« CCAG »), en tenant compte de toute obligation de garantie du Titulaire en vertu de l'article 27.2 du CCAG/CCAP. Dans le cas d'une prorogation de la durée du Marché, le Maître d'Ouvrage devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d'expiration mentionnée dans la garantie.

[Insérer la signature]

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

10. Modèle d'Attestation bancaire de disponibilité de crédits(Non Applicable)

Nous soussigné, (nom de la banque) ayant notre siège à
..... (adresse de la banque), attestons par la présente que l'Entreprise
..... (nom de l'entreprise), domiciliée chez nous sous le numéro de compte
..... (numéro de compte de l'Entreprise), dispose de liquidités et ou de facilités
de crédits net de tous autres engagements contractuels et à l'exclusion de tout paiement d'avance qui
pourraient être faits dans le cadre du marché relatif à la fourniture de
(désignation des fournitures), d'un montant de (montant de l'attestation au
moins égal à celui indiqué dans l'Avis d'Appel à Concurrence ou la Lettre de Demande de
Renseignement et de Prix) FCFA.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Date :

Signature et Cachet de la Banque

11. Formulaire de Contrat

CONTRAT No _____

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____

OBJET : _____

TITULAIRE : _____

MONTANT DU MARCHÉ : _____

DÉLAI D'EXÉCUTION : _____

FINANCEMENT : _____

CHAPITRE : _____

PRM _____

ENREGISTRE au Service des Impôts

Aux termes de la Demande de Renseignements et de Prix No _____ intervenue le _____ entre *[indiquer le nom et adresse de l'Autorité contractante]* (ci-après désignée comme « L'Autorité Contractante ») d'une part et *[nom et adresse complète du Fournisseur]* (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité Contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, *[mettre la désignation des fournitures et services]* et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à *[indiquer le prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en toutes taxes comprises]* (ci-après désigné comme le «Le montant du contrat»).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du présent contrat :

- (a) La lettre de Soumission ;
- (b) Le devis estimatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire];
- (c) Le Bordereau des prix unitaires ;
- (d) Les spécifications techniques ;
- (e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants).

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité Contractante au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent contrat.

L'Autorité Contractante convient à payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services livrés conformément au présent contrat.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du présent contrat est arrêté à la somme de *[à préciser en lettres et en chiffres]* F.CFA, Toutes Taxes Comprises (TTC). Ce montant est ferme et non révisable pendant l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent marché est de *[Durée à préciser en lettres et en chiffres]* mois à compter de sa date de notification au prestataire.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera suivant les modalités ci-après : *[Inscrire les modalités de paiement retenues]*.

Les règlements au profit du fournisseur (ou du prestataire de service) au titre du présent contrat se feront en FCFA par crédit du compte N° *[à préciser]* ouvert au nom de l'entreprise *[à préciser]* à la Banque *[à préciser]* à *[Pays à préciser]*, après livraison et à la satisfaction de « l'Autorité Contractante ».

ARTICLE 6 : NANTISSEMENT

Le nantissement éventuel du présent marché doit être opéré conformément aux conditions fixées par le Code des marchés publics.

ARTICLE 7 : GARANTIE DE BONNE EXECUTION*[Le cas échéant]*

Si une garantie de bonne exécution est requise par le Client, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à trois pour cent (3%) et le montant maximal à cinq pour cent (5 %) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants. Le titulaire fournira une telle garantie d'un montant de *[Insérer le montant en FCFA ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]*.

La garantie de bonne exécution est libérée dans le délai d'un mois suivant le début du délai de garantie ou, si le marché ne comporte pas un tel délai, immédiatement suivant la réception provisoire des fournitures ou services.

ARTICLE 8 : RECEPTION

Les fournitures livrées à l'issue de l'exécution des marchés publics sont réceptionnées par une Commission de réception, en conformité avec les règles en vigueur en République du Mali. Cette Commission dresse un procès-verbal de réception signé par tous les membres présents de la commission.

Les contrats de fournitures courantes donnent lieu à une réception unique constatée après la livraison des biens.

ARTICLE 9 : PENALITES DE RETARD

En cas de retard dans la livraison des fournitures ou dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à (à préciser entre un cinq millième (1/5000^{ème}) et un deux mille cinq centième (1/2500^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus. Il n'est pas prévu de prime pour exécution anticipée de l'objet du marché.

ARTICLE 10 : DELAI DE REGLEMENT

L'Autorité Contractante est tenu de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration dudit délai jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 108.6 du Code des marchés publics.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 101 du code des marchés publics.

ARTICLE 12 : LITIGE

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 à 124 du code des marchés publics.

ARTICLE 13: SOUMISSION AUX REGLEMENTS

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent marché, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures et services connexes (ou aux clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures ou services courants) et au code des marchés publics.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché (préciser l'objet de marché), conclu entre [indiquer l'Autorité Contractante] et l'entreprise [indiquer la raison sociale et l'adresse complète de l'entreprise] passé après [préciser le mode de passation du marché], pour un montant de (préciser le montant du marché) FCFA (toutes taxes comprises) ou (hors taxes en application des dispositions de l'Arrêté n°..../MEF-SG du fixant le régime fiscal et douanier applicable au (insérer l'objet), financé par [préciser la source de financement] à hauteur de% pour un délai d'exécution de conformément aux lois en vigueur au Mali, les jour et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par L'Entrepreneur <i>[Ou mandataire si groupement]</i> <i>[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]</i> Ville, le _____	Conclu par L'Autorité contractante compétente <i>[Maître d'ouvrage, Autorité contractante]</i> <i>[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]</i> Ville, le _____
Vu par Le Contrôleur Financier Ville, le _____	Approuvé par L'Autorité d'Approbation <i>[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]</i> Ville, le _____